



ADMISSION  
2026-2027

## PROGRAMME SOUTENANT L'ENTRAÎNEMENT SPORTIF (PSES) 5E ET 6E ANNÉE DU PRIMAIRE

### OBJECTIFS DU PROGRAMME

Offrir des conditions organisationnelles facilitantes afin de permettre aux élèves d'allier études et entraînement sportif.

Offrir un horaire comprimé afin de permettre aux élèves de s'entraîner plus tôt en après-midi.



### COORDONNÉES ÉCOLE HENRI-BOURASSA

(450) 492-3517

283, boul. Iberville, Repentigny (QC)

henri-bourassa@cssda.gouv.qc.ca

<https://cssda.gouv.qc.ca/établissement/012/>

### RENCONTRE D'INFORMATION

Soirée d'information  
20 janvier 2026  
19 h  
Gymnase de l'école

### PROCESSUS D'ADMISSION



- Remplir le formulaire d'inscription remis lors de la rencontre d'information et le retourner selon les modalités indiquées sur celui-ci.
- Faire parvenir une copie du premier bulletin avant le 31 janvier 2026.
- Faire parvenir une copie du deuxième bulletin avant le 20 mars 2026.



# Critères d'admission

L'élève doit...

- Avoir des résultats démontrant une compétence assurée, soit minimalement 74% dans toutes les compétences
- Être membre actif d'un club, d'une fédération ou d'une association sportive reconnue par le PSES
- Être recommandé par son club, sa fédération ou son association sportive
- Être recommandé par son école de fréquentation



# Critères de maintien au PSES



L'élève doit...

- Faire partie d'un club, d'une fédération ou d'une association sportive
- Participer quotidiennement à ses entraînements
- Maintenir une attitude favorisant son cheminement scolaire
- En cas de non respect de l'un ou plusieurs critères, une étude de dossier peut s'avérer nécessaire et un retour à l'école d'origine peut être envisagé.

## ASSOCIATIONS SPORTIVES

- Patinage artistique - Centre Élite Lanaudière
- Gymnastique- Gymnika
- Cheerleading - Pirates Athletics
- Soccer - Union Lanaudière sud

- Tennis - Académie Tennis Momentum
- Baseball - On Field - L'Entrepôt du baseball
- Hockey des Pionniers (6e année selon les critères du club)

D'autres associations pourraient s'ajouter



# Frais de programme

Les parents s'engagent à débourser les coûts suivants :

- Articles scolaires
- Surveillance du midi et frais de garde, s'il y a lieu
- Frais de transport additionnels, s'il y a lieu
- Les frais exigés par l'association sportive

Aucun remboursement ne sera effectué sous aucun prétexte.



# Transport scolaire

Les élèves du Centre de services scolaire des Affluents demeurant sur le territoire de la MRC de l'Assomption bénéficient du transport scolaire s'ils demeurent à plus de 1.6 km de l'école, conformément à la Politique de transport du CSSDA